



## demission forcée ? ou non ?

Par **nord59**, le **12/04/2011** à **21:41**

Bonjour, cela fait maintenant 8 ans que je travail pour une société à mi-temp, donc mon salaire se situe entre 300 euros pour certain mois et de 600 euros pour les plus élevés. J'ai trouvé un autre emploi à temp plein et très bien renuméré se qui m'aiderais fortement. C'est un CDD de 2 mois est demi, donc je souhaitais m'arranger avec mon patron actuelle pour avoir un congés sans solde jusqu'à la fin de mon contrat donc fin juin, lui proposant également certaine collègue qui accepterais de me remplacé. Pour lui, rien ne changerais, mais monsieur à décider de m'ennuyer et m'a dit de choisir entre lui ou eux! ( mot pour mot ) Je me retrouve au pied du mur, j ai besoin de se nouvelle emploi, mais lui me force à renoncer à ce nouveau poste, ou démissionner ! As t-il le droit ? quel sont mes droits ? pourriez vous me renseigner ? merci beaucoup de prendre le temps de lire ce texte.

Par **micpaq**, le **12/04/2011** à **21:52**

Malheureusement, le congé sans solde n'est pas encadré par la loi et votre employeur n'a pas l'obligation de l'accepter.

Vous pourriez demander un congé sabbatique mais il faut faire la demande 3 mois avant la date de départ.

Par **nord59**, le **13/04/2011** à **11:40**

Merci d'avoir répondu, donc je n'ai vraiment aucun recours, je dois choisir c'est comme ça !  
Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **13/04/2011** à **13:34**

Bonjour,

Déjà, personnellement je ne comprends pas comment votre salaire à mi-temps peut subir de telles variations...

Il faudrait que vous confirmiez qu'actuellement vous êtes en CDI à temps partiel et que vous ce que vous voulez c'est conclure un CDD à temps plein pour 2 mois et demi...

Par **nord59**, le **14/04/2011** à **20:46**

mon salaire varie à se point car je fais des ménages dans des écoles primaires et quand c'est les vacances scolaires je ne travail pas et donc je ne touche aucun revenu! Et oui je voudrais partir de se CDI pour un CDD qui pourrais se conclure sur un CDI voila pourquoi je voulais un conges sans solde, car "pourrais" n'est pas sur! Sa vous parez peut être stupide mais croyais moi je vie seul et avec un salaire comme celui ci et de plus avec confirmation de mon patron que je n aurais jamais plus que 20 heures sinon il payera differente taxe, je ne peux que chercher ailleurs.

Par **P.M.**, le **14/04/2011** à **21:22**

Bonjour,  
Cela ne me paraît pas stupide mais je voulais être sûr de bien comprendre...  
Il n'y a effectivement pas beaucoup de solution sinon de trouver un autre CDI, mais je sais que ce n'est pas facile...